



## Démission - Résiliation préavis

Par **Circus00**, le **15/12/2012** à **16:12**

Bonjour,

Je suis en CDI (convention collective SYNTEC) dans une société de service en informatique (SSII).

Je suis actuellement en mission jusqu'au 31/12.

J'avais annoncé il y a quelque temps que je souhaitais changer de poster et donc démissionner.

J'avais l'accord verbal de tous les parties pour ne pas effectuer mon préavis de 3 mois et donc être libéré le 31/12.

On m'a donc conseillé d'attendre de signer un nouveau contrat avant de donner ma lettre de démission.

Le 11/12, j'ai signé un CDI dans une autre société sous condition de commencer avant le 31/01.

J'ai donc donné ma lettre de démission le 12/12.

Le lendemain, on m'annonce finalement que la société où je susi en mission veut me conserver pour un emission de 2 mois supplémentaires.

Mon employeur refuse donc de me libérer de mon préavis.

Aujourd'hui, mon contrat dans ma nouvelle société est remis en cause!

Ai-je une solution pour mettre fin à mon contrat actuel?

Est-ce que je peux refuser ce prolongement de mission?

Merci.

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **17:10**

Bonjour

Votre employeur actuel vous a berné.

La démission orale n'ayant aucune valeur vous auriez dû envoyer votre lettre de démission par courrier recommandé ou remise en main propre contre reçu en tenant compte du délai de préavis prévu par votre convention collective.